CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 V. 56 Vœu relatif aux suppressions de postes dans les écoles parisiennes à la rentrée 2012.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le Gouvernement prévoit la suppression de 14 000 postes d'enseignants à la rentrée 2012 au niveau national, dont 5700 dans le premier degré ;

Considérant que ce plan de réduction de postes aura de lourdes conséquences à Paris, avec la suppression de 46 postes de RASED ;

Considérant que le rôle des RASED est essentiel pour remédier aux difficultés de certains élèves avant qu'elles ne se transforment en échec scolaire durable ;

Considérant qu'aux suppressions de postes de RASED s'ajoute la suppression de 34 postes de remplaçants, alors que de plus en plus d'enseignants ne sont pas remplacés dans la capitale ;

Considérant que ces absences se traduisent par une répartition des élèves dans les autres classes et que ces transferts d'élèves, en alourdissant les effectifs des classes d'accueil, rendent le travail des enseignants plus difficile ;

Considérant que la discontinuité dans les apprentissages, engendrée par ces absences, n'est pas propice à la réussite scolaire de ces enfants ;

Considérant que la moyenne parisienne du nombre d'élèves par classe est supérieure à la moyenne nationale ;

Considérant que toutes ces mesures ne peuvent que dégrader encore un peu plus les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des professeurs ;

Sur la proposition de M. Ian BROSSAT, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche,

Emet le vœu:

- que M. le Maire de Paris interpelle le Ministre de l'Education nationale et le recteur de l'Académie de Paris afin que l'ensemble des postes d'enseignants soient maintenus à la rentrée 2012 et que de nouveaux postes de remplaçants permettent de pallier les insuffisances constatées cette année.